

Avis voté en plénière du 12 novembre 2014

# Tourisme et développement durable en France

## Déclaration du groupe environnement et nature

Le tourisme en France représente une activité économique importante pesant environ 7.3 % du PIB de notre pays. Cette situation s'appuie largement sur la diversité et la richesse de notre patrimoine culturel et naturel qu'il s'agit de préserver. Et à cet égard, le maintien, voire le développement, de l'activité touristique en France pose aussi nombre de questions comme le relève l'avis. Le tourisme doit s'inscrire résolument dans une logique de durabilité, autant pour les métiers qui le concerne que pour son intégration au sein des territoires. Son développement engendre de fortes tensions socio-économiques, ainsi que de graves problèmes environnementaux à différentes échelles territoriales. C'est le cas avec la pression foncière, générant une artificialisation accrue des espaces, et son corollaire la perte de biodiversité, avec urbanisation dangereuse jusque dans des zones inondables avec des conséquences pouvant être dramatiques.

De même, en matière de mobilité, il ne s'agit pas d'accroître le nombre de voyageurs sur des réseaux saturés sans prise en compte globale des besoins. Cela ne peut se faire au détriment de la qualité des transports et des autres activités économiques ni au mépris de l'urgente baisse des émissions de GES, le dernier rapport du GIEC est on ne peut plus clair à ce propos. En préconisant une prise en compte de la capacité de charge des territoires, l'avis propose une voie d'amélioration structurante dans ce domaine. Le passage de la théorie à une réelle intégration dans l'action publique et privée représenterait en effet une évolution essentielle afin de progresser vers un développement cohérent des territoires. Néanmoins, malgré la difficulté de l'exercice, cette approche territoriale globale et intégrée aurait certainement mérité d'être encore plus approfondie dans cet avis, en préconisant, notamment, une clarification des responsabilités de l'ensemble des parties prenantes concernées et une meilleure articulation des documents d'aménagement des territoires.

Le tourisme doit aussi être pensé pour son activité en propre. Le groupe environnement et nature soutient bien entendu les préconisations liées à l'information et à l'importance de l'éducation à la nature, en référence à l'avis sur ce sujet d'Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg. L'avis dit que, plus qu'interdire, il faut former et inciter. Oui, mais il faut également un minimum de volontarisme politique : l'incitation passe aussi par la généralisation de l'éco conditionnalité des aides ou par la rénovation de l'existant d'un hébergement touristique vieillissant.

Le groupe environnement et nature aurait souhaité que l'avis soit plus clair sur ces points et plus innovant dans ses préconisations générales mais se reconnaît dans l'approche d'ensemble du rapport comme de l'avis. Le groupe environnement et nature a voté l'avis.